

## DECISION DU MAIRE

### OBJET : VIREMENT DE CREDITS N° 3

NOUS, Patrick FAUCHON, Maire de FLAMANVILLE,

VU les crédits inscrits au chapitre 020 du budget primitif 2022,

VU les dépenses à régler sur les comptes d'avances pour les opérations 15 - Voiries et 16 – Parking du Rafiot au titre de l'exercice 2022,

Vu les actes d'engagement pour les demandes d'avance des entreprises pour les marchés 202201 et 202202

CONSIDERANT qu'aucun crédit ont été inscrit pour régler ces dépenses,

CONSIDERANT que les crédits inscrits au chapitre 020 permettent un virement de crédits sur le compte 238,

### DECIDONS

1°/ D'effectuer les virements de crédits tel que présenté ci-après :

Comptes	BP 2022	Dépenses		Après virement de crédit
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
DI 2151 – OP 15	400 000.00 €	7 000.00 €		393 000.00 €
DI 238-OP 15	0 €		7 000.00 €	7 000.00 €
DI 2151 – OP 16	950 000.00 €	32 000.00 €		918 000.00 €
DI 238-OP 16	0 €		32 000.00€	32 000.00 €
TOTAL	1 300 000.00 €	39 000.00 €	39 000.00 €	1 300 000.00 € €

A Flamanville, le 11 octobre 2022

Le Maire,



Patrick FAUCHON

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- M. le Sous Préfet de Cherbourg,
- Mme la Trésorière des Pieux,

et communiquée lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Accusé de réception en préfecture  
050-215001843-20221011-22D062-DE  
Date de télétransmission : 19/10/2022  
Date de réception préfecture : 19/10/2022